Rozay-en-Brie (77) : il pointe son arme factice sur la gorge d'un professeur et menace une cinquantaine de collégiens (MàJ : Déjà libéré, les parents choqués)

08/03/2021 à 19h14



08/03/21

L'auteur de ces menaces, un homme d'une trentaine d'années, **avait été placé en garde à vue, dès ce vendredi après-midi, après s'être rendu aux gendarmes. Il a donc été remis en liberté, tard ce dimanche soir**, par un juge des libertés et de la détention après que le parque de Meaux avait requis son incarcération en attendant son procès. Il a quand même été placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction de se rendre à Rozay-en-Brie.

Quasiment toutes les familles des victimes ont déposé plainte à la brigade de gendarmerie locale durant le week-end. Elles devront attendre le 16 avril, date à laquelle il est convoqué devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour que le forcené

réponde de ses actes.

«Le mec a cinquante plaintes au cul et il ressort ! ? » Stéphane, le papa d'une collégienne de 13 ans, tombe de sa chaise en apprenant, ce lundi, la libération du forcené qui a menacé avec des armes sa fille et ses copains du collège des Remparts, vendredi à Rozay-en-Brie.

[…]

Les parents sont en colère quand ils apprennent la remise en liberté du forcené. **«La justice considère que ce qu'il a fait, ce n'est pas grave ?, réagit Christine, la maman d'un des collégiens menacés. Mais dans quel monde vit-on ? Cela ne me rassure pas du tout.** »

«Il est dehors ! ? Mais c'est dangereux, s'emporte un autre papa. Une menace avec arme, c'est quasiment criminel ! C'est quoi cette justice ? » Sophie s'étonne elle aussi. «Mais c'est une blague ! Il est dehors et il faut attendre le 16 avril pour qu'il soit jugé ? En attendant, il peut aller s'en prendre à nos gamins. Ils avaient justement peur qu'il soit dehors. **Qui protège nos enfants ?** »

Le maire de la commune ne cache pas son incompréhension. «J'espère qu'il sera tenu compte de la gravité des faits. Un tel comportement doit être sanctionné à la hauteur de ce qu'il a fait, estime le maire de Rozay, Patrick Percik. Mais j'ai du mal à comprendre. Des gens comme cela ne doivent pas être remis en liberté. »

Le Parisien

07/03/21

Un trentenaire doit être jugé ce lundi pour avoir menacé avec

des armes, qui se sont avérées factices, des enseignants et leurs élèves dans une rue de Rozay-en-Brie (Seine-et-Marne, 2800 hab.) vendredi. Une cinquantaine de familles ont déposé plainte. Il doit être jugé ce lundi.

Armes à la main, il a poursuivi une cinquantaine de collégiens de 13 à 14 ans apeurés dans la rue, ce vendredi après-midi, à Rozay-en-Brie. Il a aussi collé une arme sous la gorge d'un professeur d'éducation physique et sportive (EPS) pendant des minutes qui ont paru une éternité aux jeunes témoins affolés.

Le forcené s'est rendu aux gendarmes le jour même. Il a été placé en garde à vue. Il devrait être jugé ce lundi après-midi, en comparution immédiate, par le tribunal correctionnel de Meaux. En attendant, son placement en détention provisoire devrait être prononcé par un juge des libertés et de la détention, dans la soirée de ce dimanche. […]

Le Parisien